Société et Culture

Musique/Obsèques de l'artiste-musicien Kacky Disco Hommage au "Pape du work"



Les Forces armées ont rendu un hommage mérité à l'adjudant-chef major Antoine Biyamba.

IMM

Libreville/Gabon

DECEDE, le 3 septembre dernier, à Bongolo, la dépouille mortelle d'Antoine Biyamba, alias Kacky Disco, a été exposée au gymnase de la Garde Républicaine, hier, pour recevoir des hommages civils et militaires.

L'Association des épouses des personnels de la Garde Républicaine et la Fédération des associations des épouses des personnels de Forces de défense, parents amis et connaissances du disparu étaient tous au rendez-vous. « Il était notre enfant chéri. Sa disparition nous saigne le cœur », pouvait-on entendre.



Outre ces associations, plusieurs délégations des Forces de sécurité et de défense ont fait le déplacement des Neuf-étages, pour témoigner leur affection à leur frère d'arme et lui faire leurs adieux. Ainsi, sur les nombreuses gerbes de fleurs déposées devant le cercueil posé sur le catafalque, on pouvait lire des

mots pleins de compassion en l'endroit du militaire et de l'artiste décédé prématurément.

Sur l'esplanade de la caserne, l'événement était grandiose. Tous les officiers de la Garde Républicaine, en tête desquels le général Kouna, commandant en chef de ce corps d'armée, étaient présents. L'oraison



des militaires.

funèbre qui a été lue retrace aux trois quarts la vie militaire de Kacky Disco. C'est, en effet, en 1983 qu'il intègre la Garde présidentielle, aujourd'hui Garde Républicaine. Un brillant parcours militaire au cours duquel, il a décroché tous les diplômes qui ont fait de lui un ingénieur en mécaniqueauto. Sa hiérarchie reconnaît en lui les qualités d'un soldat assidu. Et ses compagnons de corps, le visage assombri par l'émotion, ont tenu à lui témoigner toute leur reconnaissance.

Après avoir reçu ces hommages, la dépouille mortelle a été transférée au stade de Nzeng-Ayong pour une veillée organisée par ses collègues artistes.

Ecole de formation des officiers de Mandilou/Sortie de la première promotion Trente-un nouveaux officiers pour honorer la patrie



Le lieutenant-colonel Steve-Léandre Okouma, directeur de l'école de Mandilou.

BPIM

Mouila/Gabon

LE chef d'Etat-major des Forces armées gabonaises, le général Auguste-Roger Bibaye Itandas, a procédé, vendredi dernier, dans l'enceinte du Centre d'instruction de la 6e région militaire de Mouila, à la cérémonie de remise d'attributs aux 31 élèves de l'Ecole de formation des officiers de Mandilou, issus de la promotion "feu général d'armée Guy-Gaston Oura". C'était en présence de la haute hiérarchie militaire et des responsables politico-administratifs de la Ngounié.

Au cours de ladite manifestation, le directeur de l'Ecole de formation des officiers de Mandilou, le lieutenantcolonel Steve-Léandre Okouma, a salué la sortie de cette première cuvée qui, huit mois durant, a profité d'un programme d'enseignement

intégré comportant différentes disciplines mili-



Les élèves officiers (arrière-plan) issus de l'école militaire de Mandilou.

taires. « Nos 31 officiers sont composés des éléments des corps des Sapeurs-pompiers, de la Garde républicaine, de la Gendarmerie, de l'Armée de l'air et de terre», a-t-il indiqué.

Dans le programme de formation, il y a eu des modules de chefs de groupe de combat (CDG), de section pro-terre (CDSP), et de section infanterie (CDSI). Ces 31 vaillants soldats ont également suivi des cours d'éthique et d'administration, ainsi que de management des hommes en

temps de paix et de guerre. « Je peux être satisfait et assuré qu'ils accompliront leur mission avec professionnalisme et rigueur, verqui fondent et caractérisent l'officier», a encore indiqué le lieutenant-colonel Steve-Léandre Okouma.

Dans le cadre de cette formation, le droit relatif au conflit armé a également été dispensé par le lieutenant-colonel Ndong Edou aux nouveaux officiers, avec un accent particulier sur le respect des conven-

tions de Genève, relatives à la protection des civils et prisonniers de guerre. A cette occasion, le général

de division, chef-d'état major de la police nationale, Jean Clotaire Thierry Oyé Zué, a été décoré par le

chef-d'état Forces armées gabonaises. Un défilé militaire a mis un terme à cette cérémonie.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

Nº de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
12 872	28 décembre 2016	49	F	Okondja
13 124	31 mai 2017	22	TC1	Libreville
13 165	07 juillet 2017	13	NA6	Pointe-Denis
13 201	14 août 2017	271	VF2	Libreville
13 212	31 août 2017	133	YT	Akanda

